



Habitants
4 977 400

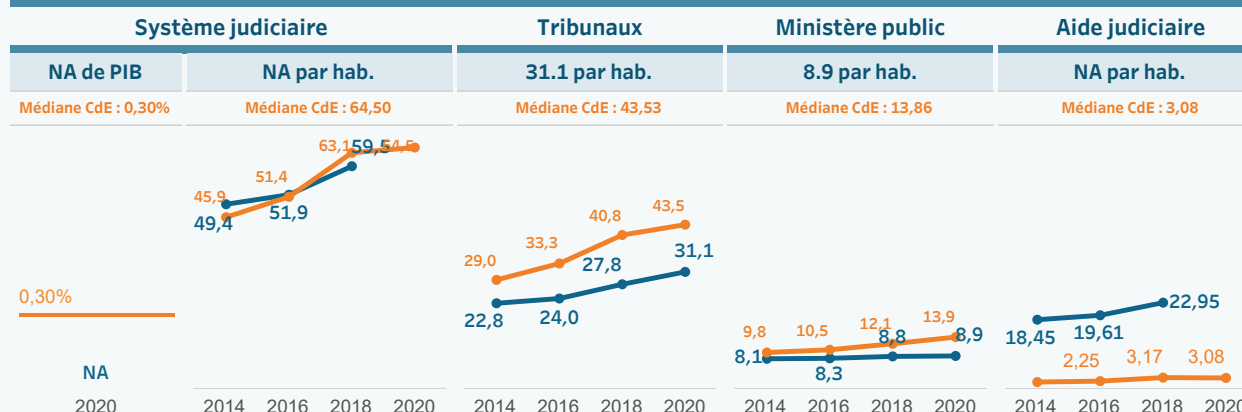


PIB
74 912 €
Médiane CdE 20 301 €



Salaire moyen brut annuel
40 283 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté



Budget : L'Irlande n'a pas fourni de données sur le budget exécuté du système judiciaire pour 2020. L'Irlande a consacré 31,07 € au budget exécuté des tribunaux pour 100 000 habitants, ce qui est inférieur à la médiane du CdE, mais représente une augmentation par rapport aux 22,78 € de 2014. Le budget exécuté des services du ministère public, contrairement à celui des tribunaux, n'a que légèrement augmenté entre 2014 et 2020 et n'a pas totalement suivi la tendance européenne, où la valeur médiane a presque doublé au cours de la même période.

Tribunaux

En ce qui concerne l'organisation des tribunaux en Irlande, il n'y a que trois tribunaux de première instance (en tant qu'entités juridiques) exerçant une compétence générale pour l'ensemble du pays. Le nombre d'implantations géographiques pour 100 000 habitants est passé de 2,29 en 2012 à 1,91 en 2020, ce qui dépasse légèrement la tendance générale à la baisse en Europe.

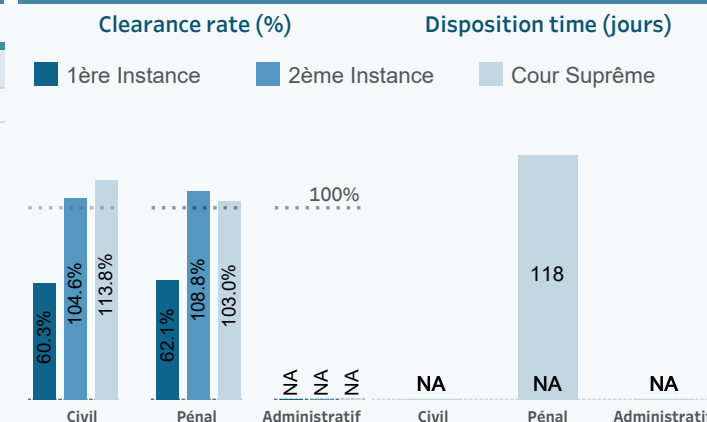
Professionnels de la justice

Le système irlandais se caractérise traditionnellement par un faible nombre de professionnels dans les tribunaux et les ministères publics par rapport aux valeurs médianes du CdE : juges (3,27), procureurs (2,57), personnel non-juge (21,88) et personnel non-procureur (1,81). En revanche, le nombre d'avocats est bien supérieur à la médiane (282,36). En ce qui concerne la parité, les femmes juges sont toujours sous-représentées, bien que la situation se soit améliorée depuis 2012. La seule exception est la deuxième instance où les femmes occupent environ 50% des postes.

Les TIC dans le système judiciaire

L'Irlande a un indice TIC de 4,3, ce qui représente une augmentation de 0,4 point depuis le dernier cycle, mais reste faible et inférieur à la médiane du CdE. L'investissement dans les TIC est relativement élevé (8,9 % du budget des tribunaux) et il a encore augmenté en 2020 (de 34,4 %) dans le but de faire avancer un certain nombre de projets clés.

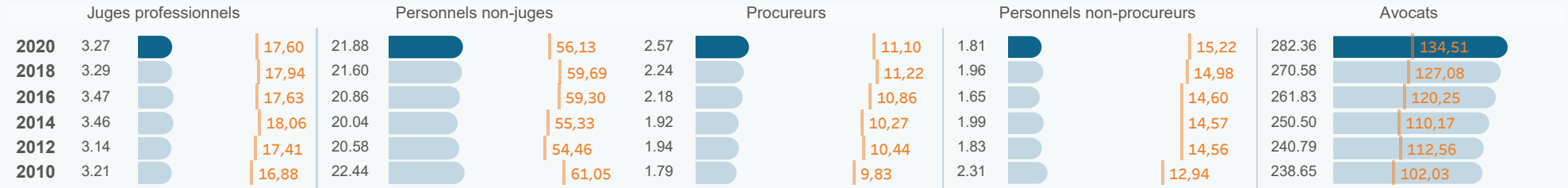
Efficacité



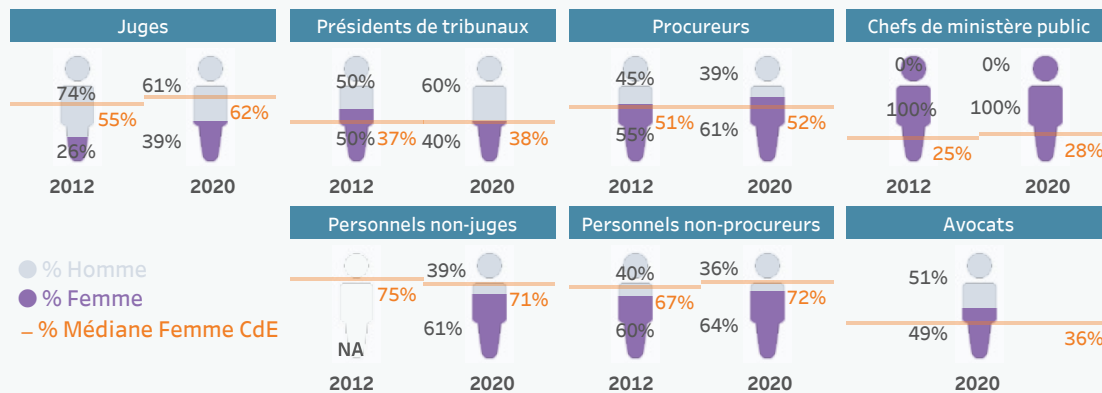
Efficacité : Historiquement, le nombre d'affaires civiles pendantes n'est pas enregistré dans les données de flux d'affaires, dans la mesure où de nombreuses affaires initiées devant les tribunaux irlandais sont réglées à l'amiable ou ne sont pas poursuivies par le plaignant/demandeur, sans qu'aucune exigence procédurale n'oblige les parties à informer le tribunal d'un règlement ou de leur intention d'abandonner l'affaire. Par conséquent, le nombre d'affaires terminées apparaît constamment faible et le nombre d'affaires pendantes n'est pas disponible. Pour cette raison, le CR montre des valeurs faibles et le DT ne peut pas être calculé, ce qui empêche une analyse complète des indicateurs d'efficacité.

Ressources humaines (pour 100 000 habitants)

■ Irlande ■ Médiane CdE



Parité



Salaires bruts absolus

Salaire en début de carrière

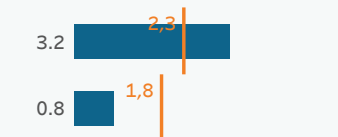


Salaire en fin de carrière

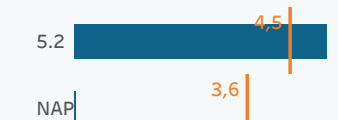


Ratio avec le salaire moyen brut annuel

Salaire en début de carrière

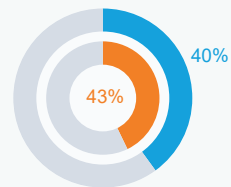


Salaire en fin de carrière



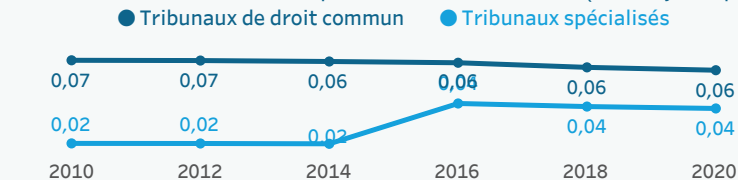
Tribunaux (pour 100 000 habitants)

Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance

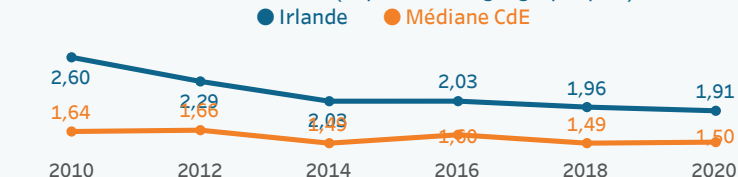


● Tribunaux spécialisés
● Tribunaux de droit commun
● Médiane CdE

Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)

Indice	Total	4.32	6,5
Taux de déploiement	Civil	3.65	6,6
	Pénal	3.21	5,7
	Administratif	3.6	6,1
Communication avec les tribunaux	Civil	3.71	6,1
	Pénal	2.97	4,1
	Administratif	3.71	5,0
Gestion des tribunaux et des affaires	Civil	1.94	7,3
	Pénal	1.94	7,3
	Administratif	1.94	7,4
Aide à la décision	Civil	8.04	7,0
	Pénal	7.12	7,3
	Administratif	7.61	7,2

Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

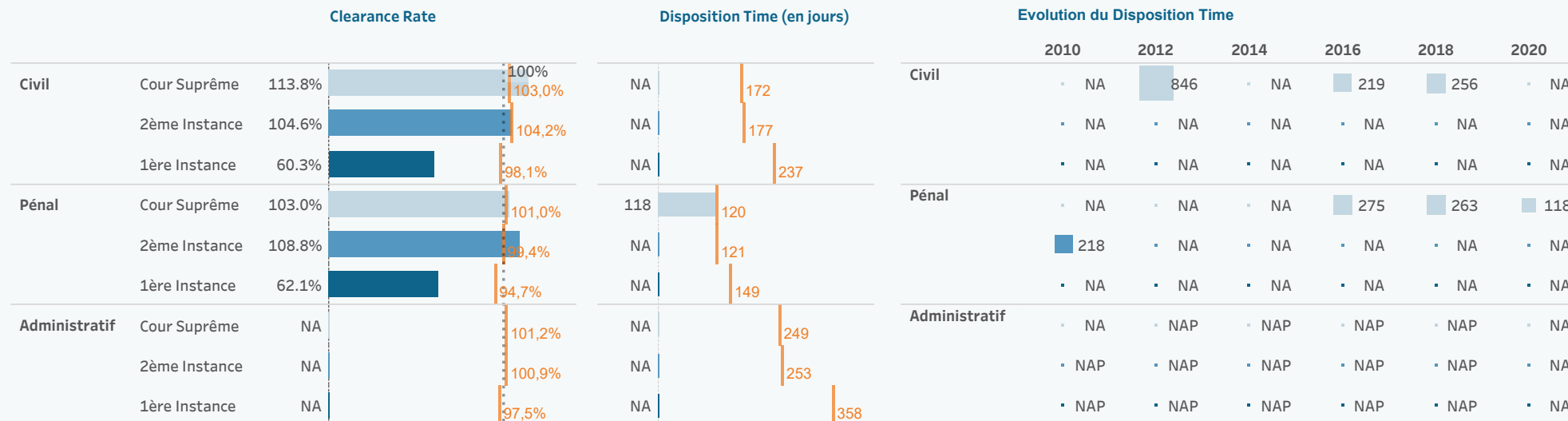
La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

Instance

Cour Suprême

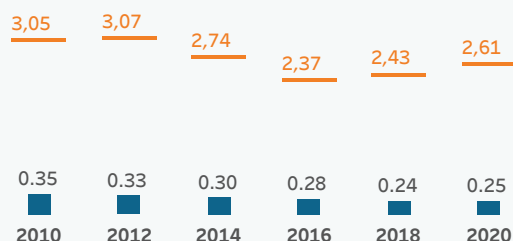
2ème Instance

1ère Instance

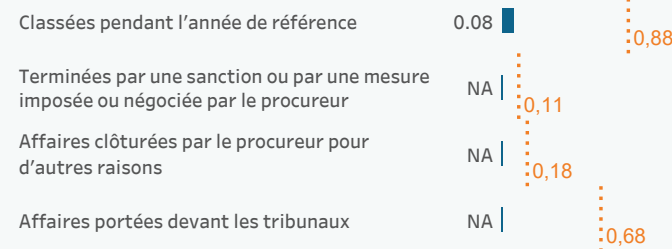


Ministère public

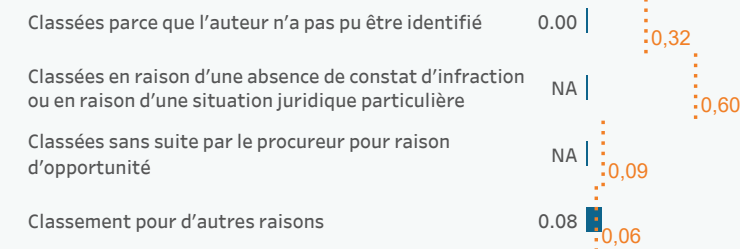
Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

Irishstatutebook.ie

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

Courts.ie, Bailli.org, irlil.org, ucc.ie/academic/law/irishlaw/, ucc.ie/academic/law/irlil/index.php, irish-law.com

3 - Informations sur le système judiciaire

Courts.ie, Citizensinformation.ie